



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 octobre 2015

Le vingt-trois octobre deux mil quinze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, PALIS, PEAN, POLHER, LOQUET, et ainsi que, MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALLEFRANQUE.

23-10-2015-12

Pouvoirs : Mme BERT a donné pouvoir à Mme PEAN

Excusés :

Secrétaire de séance élu : M. DUCOS DUCQ

OBJET : DECISION MODIFICATIVE 02 2015 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle que par délibération du 26 juin 2015 le Conseil Municipal l'a autorisé à signer une convention avec le Centre Le Maire explique que, les amortissements des biens n'ayant pas été fait l'an dernier, les crédits prévus au budget sont insuffisants pour passer les écritures 2014 et 2015 et qu'il est nécessaire de prévoir la décision modificative de crédits suivante.

Afin de ne pas verser une subvention de fonctionnement supplémentaire du budget principal, le maire propose de prélever sur les crédits disponibles en section de fonctionnement.

ART. / CHAP .	INTITULE	MONTANT
DEPENSES	SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
022	Dépenses imprévues	794,02 €
011	Charges à caractère général	-31 794,02 €
65	Charges de la gestion courante	-9 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	40 000,00 €
DEPENSES	SECTION D'INVESTISSEMENT	40 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	40 000,00 €
RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	40 000,00 €
21562	Opérations d'ordre entre sections	40 000,00 €

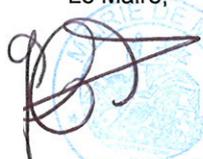
Le maire propose d'approuver la présente décision modificative.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

Le vote se fait au chapitre et la décision modificative est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
Le Maire,


Jacques CLAVÉ

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 28/10/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/10/2015